



"Éveiller les potentiels, transformer les vies"

DOCUMENT D'ACCRÉDITATION



PRÉAMBULE

L'Université Populaire de la PNL et du Leadership du CFCI (ci-après dénommée « l'UPNL ») est une institution dédiée à la diffusion des savoirs en Programmation Neuro-Linguistique (PNL) et en Leadership transformationnel.

Elle a pour mission de former des leaders et des professionnels capables d'impacter leur environnement de manière positive.

Dans le cadre de son expansion et de son engagement en faveur d'une transmission authentique des connaissances, l'UPNL met en place un processus d'accréditation permettant à des institutions, organisations et formateurs qualifiés de rejoindre son réseau en tant que partenaires accrédités.



Université populaire de la PNL
et du leadership

"Éveiller les potentiels, transformer les vies"



PNL - Coaching - Formations
cfcicanada.com



"Éveiller les potentiels, transformer les vies"



L'accréditation permet aux partenaires d'enseigner, d'organiser et de promouvoir des formations et des programmes sous le label de l'UPNL, en garantissant le respect de ses standards de qualité et de son cadre éthique.

Le présent document définit les droits, responsabilités et engagements de chaque partie.



**Université populaire de la PNL
et du leadership**

"Éveiller les potentiels, transformer les vies"





"Éveiller les potentiels, transformer les vies"



ARTICLE 1 – OBJET DE L'ACCREDITATION

L'Université Populaire de la PNL et du Leadership du CFCI accorde à [**Nom du partenaire accrédité**], ci-après dénommé « le Partenaire », l'accréditation en tant que [statut : Centre de formation, Formateur, Consultant, etc.] sous le label de l'UPNL.

Cette accréditation lui permet de :

- Dispenser des formations certifiées de l'Université populaire de la PNL et du leadership, selon les standards pédagogiques de l'UPNL.
- Utiliser les supports pédagogiques et méthodologies validés par l'UPNL.
- Faire usage du logo et de la reconnaissance institutionnelle de l'UPNL dans le cadre de ses activités accréditées.
- Participer aux événements et initiatives organisés par l'UPNL.



Université populaire de la PNL
et du leadership

"Éveiller les potentiels, transformer les vies"





"Éveiller les potentiels, transformer les vies"

ARTICLE 2 – DROITS ET RESPONSABILITÉS DE L'UNIVERSITÉ



L'Université Populaire de la PNL et du Leadership du CFCI s'engage à :

1. Fournir un cadre méthodologique et pédagogique aux partenaires accrédités.
2. Mettre à disposition les supports pédagogiques officiels et les outils de formation.
3. Garantir une reconnaissance internationale de l'accréditation octroyée.
4. Offrir un suivi et un accompagnement aux partenaires accrédités pour le respect des standards de qualité.
5. Faciliter l'intégration des partenaires dans son réseau professionnel et leur participation aux événements de l'UPNL.
6. Informer régulièrement les partenaires des mises à jour des formations et des évolutions méthodologiques en PNL.

L'UPNL se réserve le droit de révoquer l'accréditation en cas de non-respect des obligations du Partenaire, après mise en demeure et sans préjudice des droits légaux.



**Université populaire de la PNL
et du leadership**

"Éveiller les potentiels, transformer les vies"





"Éveiller les potentiels, transformer les vies"



ARTICLE 3 – DROITS ET OBLIGATIONS DU PARTENAIRE ACCRÉDITÉ

Le Partenaire accrédité s'engage à :

1. Respect des standards de formation

- Dispenser les formations selon les normes et méthodologies établies par l'UPNL.
- Assurer la qualité pédagogique et éthique des enseignements dispensés.
- Faire usage des supports et programmes validés par l'UPNL.

2. Utilisation de l'image et de la marque

- Utiliser le logo et la reconnaissance institutionnelle de l'UPNL uniquement dans le cadre de son accréditation.
- Ne pas modifier ou altérer les documents officiels de l'UPNL sans autorisation préalable.



Université populaire de la PNL
et du leadership

"Éveiller les potentiels, transformer les vies"





"Éveiller les potentiels, transformer les vies"



3. Engagement éthique et professionnel

- Respecter la charte éthique et les valeurs de l'Université Populaire de la PNL et du Leadership du CFCI.
- Adopter une posture de bienveillance, de respect et de professionnalisme envers les apprenants et partenaires.
- Ne pas engager l'UPNL dans des initiatives contraires à son cadre déontologique.

4. Suivi et rapport d'activités

- Rendre compte périodiquement à l'UPNL des activités de formation réalisées.
- Participer aux mises à jour pédagogiques et aux séminaires organisés par l'UPNL.

5. Engagement financier

- S'acquitter des frais d'accréditation et des redevances convenues pour le maintien du statut de partenaire accrédité.



Université populaire de la PNL
et du leadership

"Éveiller les potentiels, transformer les vies"





"Éveiller les potentiels, transformer les vies"

ARTICLE 4 – DURÉE ET RENOUELEMENT DE L'ACCRÉDITATION



L'accréditation est accordée pour une durée de deux (2) ans renouvelables sous réserve du respect des engagements par le Partenaire et d'une évaluation positive par l'UPNL.

Le renouvellement est soumis à :

1. Un audit des activités pédagogiques réalisées.
2. La participation du Partenaire aux sessions de mise à niveau organisées par l'UPNL.
3. Le paiement des frais de renouvellement.



Université populaire de la PNL
et du leadership

"Éveiller les potentiels, transformer les vies"





"Éveiller les potentiels, transformer les vies"

ARTICLE 5 – CLAUSES DE RÉSILIATION



L'UPNL se réserve le droit de révoquer l'accréditation en cas de :

- Non-respect des obligations définies dans le présent document.
- Dégradation de la qualité des formations dispensées.
- Usage frauduleux ou abusif de la reconnaissance de l'UPNL.
- Violation des principes éthiques et pédagogiques l'UPNL.

La résiliation prend effet après notification écrite et ne donne lieu à aucun remboursement des frais d'accréditation.



Université populaire de la PNL
et du leadership

"Éveiller les potentiels, transformer les vies"





"Éveiller les potentiels, transformer les vies"

ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINALES



Tout différend relatif à l'exécution du présent document sera soumis à une conciliation amiable entre les parties. En cas d'échec, le litige sera porté devant les juridictions compétentes de l'Ontario au Canada.

Le présent document d'accréditation est établi en deux exemplaires originaux, dont un pour chaque partie.

Fait à Oshawa (Ontario-Canada), le

Pour l'Université Populaire de la PNL et du Leadership du CFCI

Le président



Université populaire de la PNL
et du leadership

"Éveiller les potentiels, transformer les vies"

